

INSCRIPTIONS AUX ECOLES POUR LA RENTREE 2021

Pour les enfants âgés de 3 ans (nés en 2019) ainsi que pour les nouveaux habitants.

CENTRE DE LOISIRS 2021

Du 11 Juillet au 29 juillet 2022

Pour les enfants de 3 à 13 ans de Mareuil-le-Port et des communes extérieures

RESTAURATION SCOLAIRE LES JOURS DE CLASSE

Pour les enfants qui fréquentent l'école de Mareuil-le-Port

SURVEILLANCE MATIN/SOIR :

Pour les enfants qui fréquentent l'école de Mareuil-le-Port

GARDERIE DU MERCREDI – EN PERIODE SCOLAIRE

Pour les enfants qui fréquentent l'école de Mareuil-le-Port

<u>SERVICES</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>
CENTRE DE LOISIRS DE JUILLET Pôle scolaire Mareuil-le-Port 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 8h30 à 18h00 (si repas)	Le nombre de semaines retenues est déterminé à l'inscription et sont dues. Attention : Depuis 2020, pour les bons MSA, paiement aux familles mais vous devez nous présenter vos bons pour être remboursé. Nous transmettrons un état des présences à la MSA en fin de centre.
RESTAURATION+GARDERIE : ATTENTION PLUS DE RAMASSAGE SCOLAIRE LE MIDI - Collège de Mareuil-le-Port pour les élèves du CE1 au CM2. - Pôle Scolaire pour les élèves de maternelle et du CP	Le service cantine ne peut fonctionner que sur une fréquentation régulière et annuelle de l'enfant. (réservation de 1 – 2 – 3 ou 4 jours par semaine pour l'année scolaire). A noter que le temps de repas de 11h45 à 13h30 est facturé comme suit : prix du repas + 1 heure de garderie, non dissociable en cas d'absence.
SURVEILLANCE MATIN ET SOIR Pôle scolaire Mareuil-le-Port Matin : de 7h30 à 8h45, soit 1h15 le matin Soir : de 16h30 à 18h30, soit 2h00 le soir	Le service de surveillance reste souple en matière de fréquentation et de ce fait une fiche de présence est remplie par chaque famille, à remettre le 20 du mois, valable pour le mois suivant. Une fréquentation spontanée pour des raisons de force majeure pourra avoir lieu sous réserve d'effectif.
GARDERIE DU MERCREDI Pôle scolaire Mareuil-le-Port MATIN 7h30 – 12h00 REPAS 12h00 – 14h00 APRES MIDI 14H00 – 18H30	La fréquentation de ce service doit être régulière de manière à respecter les délais de commande pour la restauration et de ce fait une fiche de présence est remplie par chaque famille, à remettre le 20 du mois, valable pour le mois suivant. A noter que le temps de repas de 12 h à 14 h est facturé comme suit : prix du repas + 1 heure de garderie, non dissociable en cas d'absence.

TARIFS

Ces tarifs s'appliquent sans distinction d'heure d'arrivée ou de départ (pénalité de retard de 10€, en cas de retard le soir) et sont calculés en fonction de trois tranches de revenus mensuels en référence à l'avis d'imposition de l'année 2021 (revenus 2020). Le règlement s'effectue mensuellement.

CENTRE DE LOISIRS

1 ^{ère} tranche < à 2400 €		2 ^{ème} tranche > à 2400 € et < à 3400 €		3 ^{ème} tranche > à 3400 €	
Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
17€/jour	11€/jour	18€/jour	12€/jour	19€/jour	13€/jour
30€ supplémentaire pour le camping					
Les bons vacances CAF seront déduits de votre facture Les bons vacances MSA : Depuis 2020, paiement aux familles mais vous devez nous présenter vos bons pour être remboursé. Nous transmettrons un état des présences à la MSA en fin de centre.					

SERVICES PERISCOLAIRES ET GARDERIE DU MERCREDI

RESTAURATION	< à 2400 €	> à 2400 € et < à 3400 €	> à 3400 €
Prix du repas	4 €	4.50€	5€
1 h de garderie	1.10€	1.10€	1.10€

SURVEILLANCE MATIN/SOIR	< à 2400 €	> à 2400 € et < à 3400 €	> à 3400 €
De 7h30 à 8h45	1.10€	1.60€	2.10€
Et de 16h30 à 18h30	1.10€	1.60€	2.10€

GARDERIE MERCREDI	< à 2400 €	> à 2400 € et < à 3400 €	> à 3400 €
Prix du repas (durée 1 heure)	4 €	4.50€	5€
1 h de garderie	1.10€	1.10€	1.10€

Il est à noter que la CAF de la Marne subventionne la Mairie pour ces services.

DOCUMENTS A FOURNIR A L'INSCRIPTION

POUR UNE INSCRIPTION A L'ECOLE:

- Livret de famille
- Carnet de santé de l'enfant
- Certificat de radiation le cas échéant

POUR LES AUTRES SERVICES :

- NOUVEAU : Relevé d'Identité Bancaire, obligatoire pour paiement par prélèvement.

- Votre (ou vos) Feuille(s) d'imposition 2021 (revenus 2020) du foyer. **OBLIGATOIRE pour le calcul de la tranche de tarification. Sans ce document application de la plus haute tranche**
- Copie des pages vaccinations du carnet de santé (obligatoire)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Bons vacances CAF et MSA
- Indication et justificatif médical du régime alimentaire si obligatoire

COMMUNE DE MAREUIL-LE-PORT

INSCRIPTIONS EN MAIRIE

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

De 9h à 12h et de 14h à 17h00

Du 11 AVRIL au 20 MAI 2022

SCOLAIRES
Rentrée 2022-2023

CENTRE DE LOISIRS
2022

SURVEILLANCE MATIN/SOIR 2022-2023

RESTAURATION SCOLAIRE 2022-2023
ATTENTION : PLUS DE RAMASSAGE SCOLAIRE
LE MIDI

GARDERIE MERCREDI 2022-2023

Vous avez la possibilité de télécharger sur le site de Mareuil-le-Port les documents d'inscription.

Mais attention : le retrait du dossier sur le site ne vaut pas inscription. Il convient de nous retourner ou nous déposer le dossier complet.

IMPORTANT

Il est obligatoire de réinscrire les enfants qui fréquentaient déjà ces services.